



19 octobre 2021

CIRCULAIRE CTOI

2021-67

Madame/Monsieur,

COURRIER DU MOZAMBIQUE DEMANDANT UNE SESSION EXTRAORDINAIRE DE LA CTOI

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, un courrier de la République du Mozambique demandant une Session extraordinaire de la CTOI.

Cordialement,

Christopher O'Brien
Secrétaire exécutif

Pièces jointes :

- Courrier du Mozambique

Distribution

Parties contractantes de la CTOI : Australie, Bangladesh, Chine, Comores, Érythrée, Union Européenne, France (Territoires), Inde, Indonésie, Iran (Rép. Islamique d'), Japon, Kenya, Rép. de Corée, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maurice, Mozambique, Oman, Pakistan, Philippines, Seychelles, Somalie, Afrique du Sud, Sri Lanka, Soudan, Rép. Unie de Tanzanie, Thaïlande, Royaume-Uni, Yémen. **Parties coopérantes non-contractantes :** Sénégal **Organisations intergouvernementales, organisations non-gouvernementales. Présidente de la CTOI. Copie :** Siège de la FAO, Représentants de la FAO auprès des CPC.

Ce message est envoyé uniquement par email.



República de Moçambique

MINISTÉRIO DO MAR, ÁGUAS INTERIORES E PESCAS

GABINETE DA MINISTRA

À l'attention du
Secrétariat de la CTOI
M. le Secrétaire exécutif
Victoria, Seychelles

Réf 262/96/ MIMAIP/GM/2021

le 11 octobre 2021

OBJET : Demande visant à convoquer une Session extraordinaire de la CTOI

Monsieur,

Faisant suite à la Circulaire 2021-48 et 2021-56, la délégation du Mozambique, en tant que co-auteurs de la proposition relative aux DCP, souhaiterait soutenir la lettre de la délégation du Kenya, réitérant que la Session extraordinaire de la CTOI pourrait se tenir en novembre 2021, portant exclusivement sur la proposition visée.

Cordialement,

Le Secrétaire permanent

Xavier Severiano Munjovo

(Superintendente chefe de migração)